



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

27 mars 2024

Dates et modalités des élections communales 2024

Le Conseil d'Etat a adopté l'arrêté concernant l'élection des autorités communales pour la législature 2025-2028. Cet arrêté fixe notamment les dates des élections communales. Première étape du processus, l'élection des conseils communaux aura lieu le dimanche 13 octobre 2024.

Les élections communales débiteront le dimanche 13 octobre 2024, avec l'élection du conseil communal, du juge et du vice-juge.

Les citoyens des communes dotées d'un conseil général éliront ses membres le 10 novembre 2024. Ce même jour, les communes éliront leurs présidents et vice-présidents, un éventuel scrutin de ballottage (second tour) étant fixé au dimanche 24 novembre 2024.

Une exception pour les quelques communes du Haut-Valais qui élisent leur conseil communal au système majoritaire : si un second tour est nécessaire pour l'élection du conseil communal, l'élection des présidents et des vice-présidents aura lieu les 24 novembre (premier tour) et 8 décembre 2024 (second tour).

Les communes et les partis politiques cantonaux recevront prochainement les documents concernant les élections communales 2024. Des informations seront également disponibles sur le site Internet du canton dès la mi-avril 2024.

Annexes : arrêté du Conseil d'Etat et calendrier succinct des élections communales 2024

Personne de contact

Maurice Chevrier, chef du Service des affaires intérieures et communales, 027 606 47 55

